



PROCÈS-VERBAL N° 13
Réunion électronique du 24/10/2022

Présents : LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

Important : merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous devez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.

Plateau U8/U9

Horaire 13h30

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et des réunions plénières

- 8 équipes par plateau

- 4 matchs de 10 minutes

- 1 jeu de mise en situation 2 contre 1

Merci de réfléchir dès aujourd'hui à vos engagements pour la phase printemps.

La commission technique souhaite faire évoluer la pratique pour la catégorie U8- U9 en 3 niveaux (Promotion-Espoir et Bourgeon).

Date prochains plateaux U9 : samedi 12 novembre à 13h30

Plateau U6/U7

Horaire 10h

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et des réunions plénières

-4 matchs de 10 minutes

-Jeu du béret

Date prochains plateaux U7 : samedi 12 novembre à 13h30

Merci de regarder les calendriers U7 et U9 dans les documents pour les mises à jour.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Courrier : CHABEUIL FC.

Modifications Poules :

ESPOIRS :

Poule D : CHABEUIL FC 3 remplace Exempt 11.

Parution calendriers :

Les calendriers des poules actualisés au Mercredi 26 Octobre 2022 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes/Foot d'animation.

Date prochains plateaux : Samedi 12 novembre 2022 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Le calendrier de la phase Brassage ne laisse pas de dates libres jusqu'à la fin de la 1^{ère} phase. Les rencontres reportées n'ont pas pu être programmées durant les vacances de la Toussaint. Le nombre de rencontres reportées est conséquent du fait des intempéries.

Afin d'aérer le calendrier U18 Brassage, il est décidé, d'avancer la journée de récupération du 17 décembre au 10 décembre. De ce fait, la dernière journée de la phase Brassage se déroulera le 17 décembre 2022. Cependant, si deux équipes qui doivent s'affronter, sont éliminées lors du premier tour de Coupe V. BOUDRIER, la rencontre sera programmée le week-end du deuxième tour, à savoir le 25 novembre.

Rencontres reportées :

- En 18D1 :
AS SUD ARDECHE 1 / U. MONTEILIMAR S 1 au 14/01/2023
ENT VAL JAB FC VALDAINE 1 / PORTES LES VALENCE 1 au 14/01/2023.

- En U18D2 :
DAVEZIEUX US 2/ GF HERMITAGE TOURNON 1 au 17/12/2022
AS SUD ARDECHE 2 / ASF PIERRELATTE 1 au 17/12/2022
MOURS ST EUSEBE 2 / FC MONTEILIMAR 1 au 14/01/2023
RUOMS OL 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 14/01/2023.

- En U18 Brassage :
ENT. VAL.JAB FC VALDAINE 2 / US DROME PROVENCE 1 au 10/12/2022
ES CHOMERAC 1 / BAS VIVARAIS US 1 au 10/12/2022 à 13h00
CO DONZEROIS / TRICASTIN FC jouée le 29/10/2022

SC BOURG ST ANDEOL / AS BERG HELVIE 1 au 10/12/2022
ES CHOMERAC 2 / US BAS VIVARAIS 2 au 10/12/2022 à 15h00
MONTELIER US / JS LIVRON au 10/12/2022
CHABEUIL FC / PORTES LES VALENCE FC 2 au 10/12/2022
AS CORNAS / US PEYRINS 1 jouée le 29/10/2022
ENT ASVM- ESB / ENT FCP- PSR1 au 10/12/2022
AV S ROIFFIEUX 1 / ENT BOURG ARGENTAL 1 au 10/12/2022
AS DU DOLON 1 / ENT S NORD DROME 2 au 10/12/2022

Coupe Vivier BOUDRIER : Le tirage du 1^{er} tour est en ligne. Les rencontres se dérouleront le 05 novembre 2022.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.